

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE DM 31.08.2020  
T. 02/600 49 62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Didier Milis  
Conseiller communal  
Boulevard Louis Mettewie, 93/24  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 27/10/2020

**Objet : votre interpellation du 31/08/2020 relative à l'aide aux commerçants en période Covid-19, transformée en question écrite.**

Monsieur le Conseiller communal,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre interpellation du 31/08/2020 relative à l'aide aux commerçants en période Covid-19, transformée en question écrite.

Depuis le déconfinement, pour le cas particulier des cafés, snacks et restaurants, la Commune a mis en place la mesure d'extension gratuite des terrasses sur tout le territoire, à la demande et quand une telle extension était possible (soit sur le trottoir, quand il était suffisamment large, soit sur un emplacement de parking lorsqu'il y en avait un juste devant les établissements, ou encore sur une place en face des établissements lorsqu'il y en avait une), afin d'aider à respecter les règles et mesures de distanciation et maintenir des capacités d'accueil de clients. Nous avons également soutenu les établissements en leur fournissant des modèles de carnets à remplir, tels que demandés.

Au niveau du Parvis Saint-Jean-Baptiste, nous avons aidé les cafés et snacks environnants en produisant du mobilier urbain afin de créer un cadre accueillant et convivial. Nous avons également autorisé des barbecues pendant les week-ends pour soutenir des snacks et petites restaurations. Tous nos services étaient proactifs pour fournir les informations à tous les établissements qui le demandaient. Le quartier de la chaussée de Gand en général a bénéficié de la mesure d'aide du Collège permettant 3 heures gratuites au niveau du parking Brunfaut pendant 2 mois.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.



Nous savons tous que cette période de crise qui a débuté le 14 mars dernier est une catastrophe économique pour de nombreux citoyens mais surtout pour de très nombreux commerces.

Les citoyens peinent à se rendre dans les magasins, les snacks et les restaurants car ils craignent pour leur santé, celle de leur entourage et ont de plus en plus difficile à trouver des espaces de stationnement gratuits lorsqu'ils font leurs achats et profitent d'un petit repas.

En effet, les places se libèrent dans les quartiers lorsque les travailleurs se rendent sur leur lieu de travail. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui télé-travaillent et ne se déplacent quasi plus. Les espaces de stationnement sont insuffisants.

Nombreux sont ceux qui, à la sortie d'un moment de détente devant un verre ou un lunch, retrouvent une affichette « Parking Brussels » à 25€.

Ça en refroidit plus d'un qui réfléchira à deux fois à retourner au même endroit car la note a été augmentée d'une taxe de parking parfois pour 5 minutes de dépassement car on ne sait pas toujours calculer le temps nécessaire et chacun espère payer le moins possible et calcule au plus juste le temps. Mais les contrôleurs sont à l'affût !

Dès lors, afin d'aider les commerçants, restaurateurs et autres espaces alimentaires durant cette crise COVID et après, ne pourrait-on réserver une période de stationnement GRATUITE de 12h00 à 14h00 dans ces quartiers commerçants pourvus de nombreux snacks et restaurants ?

Ceci permettrait aux clients de se rendre en toute quiétude dans ces quartiers sans risquer une surtaxe de stationnement et les motiverait probablement à revenir plutôt que de se rendre dans des quartiers commerçants à zone gratuite comme le proposent certaines communes voisines ?

Didier MILIS

